



## Stationnement voiture devant un voisin

Par **continental**, le **28/06/2008** à **14:11**

Bonjour,

Un voisin peut-il m'interdire le stationnement devant chez lui hors entrées ?  
(la rue étant riveraine)  
merci

Par **JamesEraser**, le **28/06/2008** à **16:28**

En l'absence de signalisation particulière ou d'accès à une zone privative de stationnement ou garage : non.  
Cordialement

Par **Tisuisse**, le **28/06/2008** à **19:19**

La réponse, comme le dit JamesEraser, est NON. Nul n'a le droit de s'approprier un emplacement sur voirie publique pour son usage personnel. Ainsi ont été verbalisés pour stationnement devant entrée carrossable les propriétaires des véhicules laissés en stationnement devant leur propre garage (même une plaque portant le numéro du véhicule, apposée sur la porte du garage, ne donne pas ce droit. Ainsi, ce jour, a été verbalisé le propriétaire d'une maison qui, pour empêcher le stationnement devant chez lui, avait placé des cônes rouges et blancs sans aucune autorisation municipale (absence d'arrêté municipal car cet arrêté municipal doit être affiché). La voirie publique est, par destination, disponible à

tous.